L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

J. POCHE & LIMET, Editeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE MATIN 5 JANVIER.

Des Chiffres et des Faits.

Un correspondant qui, évidemment; est bien renseigné et a gardé le souvenir de choses que certaines gens souhaiteraient de voir oublier, vient d'adresser au *Times* une communication qui contient de précieux détails.

La garnison de la Douane et du Mechanics-Institute, dit-il, fondent leur accusation de fraudes à la dernière élection et d'inexactitude du résultat proclamé, sur les chiffres du recensement de l'Etat, sur la force numérique des blancs et des noirs. Le fait d'un simple examen pour établir qu'ils essaient de tromper la nation et de cacher leur culpabilité. C'est là une assertion qui n'a besoin de preuves ni à la Nouvelle-Orléans, ni en Louisiane, mais sur laquelle il faut insister — aujourd'hui plus que jamais. — Nous pouvons nous dispenser de chiffres et de faits, car il est temps que nous cessions d'être victimes d'illusions mensongères accueillies, avec un déplorable empressement, par les politiciens et les journalistes du Nord qui se croient juges.

La plupart des informations que nous recevons sont les yeux des lecteurs de l'*Abeille* n'auront pas pour eux l'attrait de la nouveauté, mais nous avons cru devoir, dans les circonstances actuelles, répéter de l'occasion qui nous est offerte de les reproduire.

En 1870, la population de l'Etat, d'après le recensement fédéral de cette année-là, était de 726,915, dont 362,065 étaient blancs et 364,850 étaient noirs, Chinois et Indiens. En admettant que le nombre des habitants mâles, blancs et de couleur, au-dessus de vingt-un ans, soit égal, en proportion de leur nombre, nous aurions eu, en 1872 environ 175,000. Si nous retranchons de ce chiffre les étrangers non naturalisés, les interdits et les condamnés frappés d'incapacité politique — c'est-à-dire 10,000 — il nous reste 165,000, dont 82,250 blancs et 82,750 de toutes les autres races, mais parmi ces derniers il y a 1800 Indiens et Mongoliens nègres. Si nous les retranchons, des mêlés de couleur, des blancs auraient 83,250 et les noirs 81,250 — total, 165,500.

Il y a 138,070 votants se disant enregistrés et 106,765 seulement exerçant le droit de suffrage.

La majorité relevée fut de 10,000.

Quel est été le résultat de l'élection si les 40,250 votants qui auraient négligé ou refusé de faire inscrire avaient profité de leur droit? Il nous est bien plus permis de croire à la défaite des prétendus républicains que ces derniers ne sont autorisés à dire que les votes qui n'ont été ni inscrits ni donnés en novembre 1872 leur appartiennent.

Ces informations du lendemain — suspects si plus d'un rapport — ne savent pas si nous quelle a été l'augmentation de la population depuis 1870 et se raient fort en peine de nous prouver que nos sommes dans l'erreur quand nous déclarons que les nègres n'y ont pas plus contribué que les blancs.

En 1872, le vote a été de 136,000, y compris ceux des paroisses St-Jacques, Terre-Bonne et St-Tammany, qu'on a exclus de ce compte. Les candidats de la fusion l'ont emporté par une majorité de 9000 à 13,000 voix. D'après les statistiques de la population s'élevant que le nombre des citoyens qui ont le droit de se faire inscrire mais ne le font pas, est toujours, dans la proportion de 10 à 20 pour cent; que ceux qui ont les noms figurent sur les listes et qui s'exercent par le droit de suffrage sont dans la proportion d'un dixième à un tiers du nombre des habitants qui s'abstiennent de voter: prenant pour base le moins élevé de ces chiffres et considérant que le vote donné à la dernière élection est le plus considérable qui ait encore été reçu de la total des votants, on est étonné de la divergence avec la réalité M. Kellogg et ses partisans déclarent que nous les avons privé de 10,000 à 15,000 votes.

Revue des Journaux.

Le *Pourquoi* consacre son attention au parti républicain libéral, dont il retrace l'origine et l'histoire. Après avoir été les premiers auteurs du mouvement vers la conciliation, les républicains libéraux ont voulu réagir contre la centralisation et ils ont été battus par suite de leurs propres erreurs et de celles des démocrates. Mais le danger que court le gouvernement libre est plus grand qu'il n'a jamais été, et il réfute pour quatre ans à nos soins. Le parti de la liberté ne peut faire la guerre à l'Etat sans relever le défi ou se soumettre. Il doit voir actuellement qu'il n'a pas à avoir à la fois un despotisme sous lui et un gouvernement libre pour lui. Il est sous la même administration. Un seul sauveur sur la Louisiane est un empereur sur les Etats de New York et de la Pennsylvanie. Il faut que tout le peuple des Etats-Unis soit libre ou qu'il soit esclave. Tel est le sens des observations de notre confrère.

Times approuve les conseils modérés du colonel J. D. Hill a donnés aux citoyens réunis dans la salle de l'Exposition.

Cet orateur a dit gagement qu'il ne peut pas recourir témérairement à la force, il songe à s'immoler sur les autels fédérales. Le *Times* pense que protestations seront plus efficaces que les actes de violence.

Un article sur le chemin de fer de Vera Cruz à Mexico, dans ses rapports avec le commerce de la Nouvelle Orléans, une critique de la politique financière de l'Etat, et un article sur l'abolition des distinctions de l'esprit sectionnel complètent le sommaire de la page éditoriale de ce journal. Ce journal publie sur la force respective des partis en Louisiane une communication intéressante que nous publierons demain ou ailleurs.

Le *Picayune* écrit non pour les lecteurs de la Nouvelle Orléans, car il en a fort peu, mais pour fournir des arguments aux journaux de l'administration au Nord. Ses articles sont de tels outrages à la vérité qu'un bon sens qu'ils ne méritent pas même de réfutation.

DISCOURS DU PAPE.

Le Saint-Père a donné audience, le 5 décembre, aux jeunes filles de l'établissement tenu par S. E. Mgr. Spalding, et entretenues à ses frais, ainsi que celles qui les instruisent. Au discours de ces jeunes filles, le Pape a répondu par une petite allocution dont nous traduisons d'après la *Voce*:

"Mes petites filles, je vous donnerai l'occasion avec toute l'effusion de mon cœur. J'ai entendu avec un vif plaisir ce que m'ont dit vos deux chanteuses parce qu'elles l'ont bien dit et qu'elles l'ont dit avec modestie et avec grâce. C'est une chose louable et un signe de l'éducation délicate et chrétienne que vous recevez, car la véritable éducation se rencontre bien rarement parmi les enfants de notre siècle.

Il y a une heure, je disais et je n'ai pas tout achevé, un article d'un journal français qui traitait cet article n'est pas sous vous, mais je puis vous appliquer la chose. Dans la première, il est dit qu'un ministre ou député, parlant de ses enfants, disait, tout confus: Oh! ils ne sont pas comme cela, Dieu merci! Comment cela, disait-il? Oh! non, ils ne sont pas comme cela, Dieu merci! Et pourquoi? Parce qu'ils ne lisent pas le journal catholique, répondit-il. Vous voyez bien le chemin de l'abîme; vous courez votre perdition? vous l'ignorez sans doute, mais moi, catholique, nous savons que vous courez et on nous allons. Nous vous souhaitons la bonne voie et nous allons ainsi.

Mais aussi, mes chères enfants, vous ne devez pas vous savez bien où vous êtes dans un *conservatoire* où vous encouragera la vertu et le travail. Vous vous trouvez ici dans un *conservatoire* où vous devez donc être aussi. Nous sommes un lieu de saint, on nous appelle à craindre et à aimer Dieu plus que tout par sa grâce et par sa bonté. Nous sommes dans un lieu où nous apprenons le devoir, on nous dit à vous y soumettre les premiers qui de vous partent dans l'avenir.

Rendez Dieu de savoir on vous êtes ici pour profiter des sages enseignements que vous donnent, savez-vous avec de la foi, fréquentez les sacrements et travaillez assidûment afin d'être la plus grande et la plus digne femme de la vertu, est-ce bien ce qui? afin que vous puissiez bien vivre dans ce conservatoire et aussi dans le monde, si le Seigneur vous y appelle, je vous donne ma bénédiction.

Que cette bénédiction vous vienne en aide et vous accompagne dans l'accomplissement de vos devoirs, et vous servez-al-lon pour travailler à la gloire de Dieu, votre profit et à la consolation de ceux qui vous font du bien et vous instruisent. Je vous bénis. Que ainsi soit."

Pseudo-Législature.

(Séance du 4 janvier 1873.)

SÉNAT.

L'Assemblée est appelée à l'ordre à midi.

M. Brewster présente une communication par laquelle il demande au Congrès des Etats-Unis, d'allouer une certaine quantité de terres publiques pour l'usage des écoles publiques.

M. Ingraham revient à sa résolution offerte la veille, relative aux prisonniers militaires gardés au pénitencier d'Etat, contrairement aux statuts.

En visitant le pénitencier en 1871, dit-il, j'ai trouvé un enfant de 8 ans condamné à perpétuité, pour homicide; le but de ma démarche est de séparer cet enfant ou tous autres qui pourraient être au pénitencier, des voleurs et des assassins qui y sont détenus.

M. Green.—J'espère que cette résolution sera adoptée à l'unanimité. Les motifs sont trop sérieux et les sentiments d'un ordre trop nobles, pour que le Sénat ne sanctionne pas une initiative aussi généreuse. Je connais l'enfant et j'ai causé avec lui.

M. Ingraham.—Le sénateur serait-il assez bon pour nous dire comment il a connu l'enfant? est ce en qualité de prisonnier ou de visiteur? (Rires.)

M. Green.—En qualité de visiteur, monsieur. Je me trouvais à Baton-Rouge, quand la dernière Convention radicale s'est réunie, et c'est alors que j'ai eu l'occasion de visiter l'établissement. Le bill subit alors une seconde lecture et est référé au bureau judiciaire.

A midi 45 minutes, l'assemblée entre en séance exécutive, et à une heure et demie elle rentre en séance publique pour s'ajourner immédiatement à lundi à dix heures.

CHAMBRE.—Présidence de M. Lowell. 63 membres répondent à l'appel.

M. Benham demande que le bill ajournant une somme de $75,000 pour payer les frais de la session extraordinaire soit référé au comité des voies et moyens. Rejeté.

M. Benham voyant que l'intention bien arrêtée de la Chambre est de passer le bill, dénonce avec énergie la précipitation de l'assemblée dans une affaire dont le résultat sera une perte de 14,000 à 20,000 pour l'Etat, la cause des warrants ne pouvant s'opérer maintenant qu'à un escompte énorme.

Plusieurs membres d'ajournement à lundi sont faites et rejetées.

Le règlement est suspendu et motion est faite de passer le bill dans les différentes à la considération du comité plénier.

M. Dawson demande en outre que la question constitutionnelle des quatre législatures soit empêchée pour faire subir au bill les épreuves d'une seule lecture.

La motion n'est pas suspendue, 50 votant pour l'affirmative, et 16 pour la négative.

M. Stewart donne avis qu'il présentera un bill tendant à abolition l'article 12 de la Constitution d'Etat, et pour punir les personnes qui le violent. L'article 13 concerne les droits civils.

Un bill de Pinkerton Pinchback annonce qu'il a approuvé et signé le bill pour supprimer les émeutes et les assemblées illégales.

L'intention du bill est de prévenir l'organisation de la Législature de fusion, lundi, et de disperser tout attroupement de personnes résolues à employer la force si cela est nécessaire pour permettre aux membres de ce corps de se rassembler et de s'organiser.

Le représentant au Congrès, Sypher, qui était assis depuis une heure à côté de l'orateur, est invité par M. Rodriguez à rapporter à la Chambre ce qu'on disait et pensait à Washington des affaires de la Louisiane.

L'orateur allait mettre aux voix la motion de M. Rodriguez, quand M. Dawes demande l'ajournement de la Chambre à lundi.

L'ajournement est voté, et les membres se retirent.

EFFONDREMENT D'UN VILLAGE DES BASSES ALPES.

Voici les détails complémentaires que publie le *Journal des Basses-Alpes* sur la catastrophe de la vallée de Jabron et dont nous recommandons les nombreuses victimes à la générosité de leurs compatriotes et de nos lecteurs:

Le furieux Jabron, affluent de la terrible Durance, enflé par tous les torrents de ses tributaires, couvre toute la vallée de Noyers, et les eaux s'élèvent à une hauteur inconnue.

Digues, routes, chemins, prairies, maisonnettes, écuries, passerelles, mûriers, peupliers, arbres fruitiers, riches terres labourables, plantations magnifiques, tout est emporté par la violence des flots.

Le terrain sur lequel est assis le hameau de Saint Maïn, peuplé de 150 à 200 habitants, est détaché par les eaux des flancs de l'éminence qui sépare les deux torrents qui confluent desquels il est bâti, et disparaît avec un long tronçon de sept mètres. Maisons, granges, étables se lézardent, s'effondrent, s'écroulent au milieu d'un bruit inouï et épouvantable.

Le sol descendu et les décombres du village forment bientôt un énorme barrage comme la main des hommes en construirait dans les gorges de l'Afrique. Derrière, ce amont, sur l'ancien emplacement du hameau, les eaux, s'accumulant sans cesse, forment un lac immense qui plutôt un abîme offrant au fond ou à la surface du spectacle navrant! Tout attestait aperçu du linge, des meubles brisés, des tonneaux, des sacs de blé et de farines, des berceaux flottants, etc.

Les malheureux habitants furent chargés d'épaves, traînant des vieillards, portant des enfants morts ou mourants et gagnant péniblement une antique chapelle située sur un point élevé, unique abri qui leur reste, pour y attendre que la Providence leur envoie quelques secours. Ils ne savent pas fait attendre.

Le sous préfet de Sisteron est déjà sur les lieux où il se multiplie, et M. le préfet, qu'on est sûr de trouver partout où il y a du bien à faire, part, avec des hommes de l'art, pour leur distribuer de nouvelles consolations, de nouveaux secours, après avoir ouvert une souscription et obtenu 2,000 fr. du gouvernement en faveur de ces infortunés et intéressantes victimes.

Les pertes sont évaluées à plus de 100,000 fr., et nous ne connaissons pas encore les malheurs de la nuit! Vite, des secours, de la charité, de l'or!

LE GÉNÉRAL DUCROT.—On lit dans la *Patrie*:

Un journal spécial qui s'inspire à la préfecture, l'*Ordre militaire*, confirme ce que nous avons dit, qu'aucune mesure n'avait été prise contre le général Ducrot, qui n'a pas été appelé à Versailles. La feuille en question ajoute que néanmoins, on croit dans les cercles les mieux informés, que le général aura à répondre de quelques accusations qui pèsent sur lui et qu'il aurait chez lui plus d'ardeur que de sens politique.

Cette phrase, inspirée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui a compté la campagne contre le général Ducrot comme il avait dirigé contre le général de Cissey, a propos de l'*Avènement de la Paix*, montre que les auteurs de la politique financière contre le général Ducrot, sans abandonner entièrement la partie, commencent à préparer leur retraite.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le commandant du corps d'armée de Bourges n'aura pas à répondre de ses actes, attendu qu'il a donné à ses supérieurs, qui l'ont approuvée, les explications les plus satisfaisantes.

Nous avons eu occasion de parler itérativement des résultats du voyage de M. Pouyer-Quertier en Italie et en Autriche en vue de préparer les négociations sur la question économique. Aux renseignements que nous avons déjà fournis, nous devons ajouter ceux ci:

M. Pouyer-Quertier ne s'est pas borné à aller en Italie et en Autriche, il a poussé jusqu'à Berlin, et il n'aurait pas rencontré là les mêmes dispositions quasi-favorables qu'il avait trouvées jusqu'ici.

Il y a lieu, paraît-il, de croire que le cabinet de Berlin se montrait bien disposé envers la France, au point de vue des traités commerciaux.

Toutes les ouvertures avaient chances d'être accueillies, car on avait encore des doutes sur la possibilité du paiement de la dette. Depuis, cette crainte a disparu avec le résultat du dernier emprunt, et l'Allemagne paraît vouloir pouvoirs ses avantages jusqu'au bout et n'être pas disposée à donner des négociations à notre profit. (*Patrie.*)

CRIME MYSTÉRIEUX A LYON.—On écrit de Lyon:

Un assassinat a été commis dans notre ville la nuit de mercredi à jeudi.

Vers une heure du soir, M. Hygreux, employé au Crédit lyonnais, voyant une femme étendue sur un banc, et croyant qu'elle était malade, monta coucher, à l'aide d'un passant, la malheureuse sans en connaître la cause.

Il lui secoua la tête pour la réveiller et s'aperçut avec horreur que la face était à moitié coupée, la face de la gorge de Ratignolles pour être finalement enfoui au plus profond des caves du *Bazar de Terre-Cure*, magasin de conserves alimentaires, rue Oberkampf.

"Si je n'étais pas mort, ah! grand Dieu! quel tapage je ferais, se dit le défunt. Résigné à force de découragement et d'impuissance, il attend.

Ce n'est qu'au bout d'un mois, le 21 novembre, que M. Ragot, épicier, rue Rambuteau, venait prendre livraison du colis dont il s'était fait l'acquéreur.

"Ce doit être du nanan, se dit l'émule de M. Potin, si j'en juge par le soin avec lequel on a fait ces emballages. Il réservera cela aux Frères Provençaux.

A chaque coup de marteau, le mort essayait de crier:—"Entrez!..... "comprenez si le Messie frappé à sa porte.

Le plomb une fois entamé;

—"Diable!.... se dit M. Ragot, voilà qui ne sent pas bon. J'ai fait une mauvaise affaire. J'ai bien envie de remonter tout cela et d'en faire cadeau aux hôpitaux."

"C'était un gaillard qui ne tergiversait pas, que M. Ragot. Le 23 novembre, le mort entrait à l'Hôtel-Dieu. Le 24, les employés chargés de faire l'ouverture du colis et d'emmagasiner les largesses de l'épicier, toujours à la recherche, non comme amphytrion qu'épouvantés.

Enfin! se dit don Basilio, aussi radieux que son état le lui permettait, je revois la lumière!"

Le 25 novembre, il couchait à la Morgue et M. Ragot en prison.

Fort heureusement pour ce dernier, une enquête vigoureusement entreprise, habilement conduite, permit de constater l'identité de l'infortuné défunt. L'épicier en fut quitte pour huit jours de prévention.

En ce moment don Basilio Cardenas est de retour à Saint Nazaire, en partance pour les Antilles. En toute justice Dieu lui doit le repos.

LE CRIME DE VAUGIRARD.

L'établissement de Braguès, l'infortuné marchand de vin qui vient de périr assassiné, forme pan coupé à l'angle des rues Abbé-Groult et Lecourbe. Celle-ci conduit au chevet de l'église de Vaugirard.

La maison n'a que deux étages et au toiture est en terrasse.

La boutique, comme presque toutes celles de ce genre de commerce, est peinte en rouge—depuis longtemps, car la couleur en est fanée et passée. Sur l'enseigne du pan coupé, on lit, en lettres bleues:

MAISON BRAGÈS.

Et sur les panneaux de la devanture ces diverses indications: *Vins.—Déjeuners à la fourchette.—Eau de Seltz.—Fruits.—Liqueurs.*

A l'intérieur, le comptoir est placé en face de la porte d'entrée, et c'est dans ce comptoir qu'aboutit un escalier de douze marches conduisant à la cave et que fermé une lourde trappe en bois, au niveau du sol.

Braguès était établi là depuis dix ans; depuis la mort de sa femme, qui remonte à huit ans, il n'avait jamais pris de garçon ou de domestique pour l'aider dans son commerce. Lorsqu'il sortait, très rarement, pour faire quelques achats de marchandises, il confiait la garde de sa boutique à la concierge de la maison.

Le soir, de sept à neuf heures, quelques voisins se réunissaient chez Braguès pour jouer au piquet ou à l'écarté, et le vin chaud de vin coopérait souvent à leurs parties.

On raconte dans le quartier que, depuis quinze ou vingt jours avant le crime, un nouveau client fréquentait assidûment l'établissement. Il y venait avec des députés et avait l'air d'une grande fortune. Il était, à ce qu'on prétend, un ancien caissier infidèle, qui, ayant détourné de fortes sommes, s'était enfui à l'étranger et était revenu à Paris depuis la chute de la Commune.

Hier on se décida à aller frapper à sa porte, mais on ne reçut aucune réponse. Inquiet, on se rendit à l'endroit où M. Braguès avait l'habitude de se mettre. On ne l'y avait plus vu depuis trois semaines. La concierge courut chez le commissaire de police de son quartier et le mit au courant de la situation.

Ce magistrat suivit le concierge après avoir requis un serrurier. Il fit ouvrir l'appartement de M. B....., et y entra avec trois témoins. Tout y était dans le plus grand ordre.

En entrant dans le cabinet du locataire, les assistants remarquèrent sur la table un papier sur lequel le commissaire lut les mots:

"Je vais me tuer. Après m'être ruiné pour une femme et avoir brisé mon avenir par les plus coupables folies, je n'ai plus d'autre parti à prendre.

"Je laisse dans ma cassette de quoi payer strictement mes créanciers, et mes emplois, mais il m'est impossible de continuer plus longtemps la vie que j'ai menée.

"Je meurs très malheureux, le cœur navré, mais suicidaire.

"Que ma mort serve d'exemple et de leçon.

"ALBERT B...."

Quelques mots avait trente ans à peine. On suppose qu'il sera allé se suicider loin de Paris.

Cette disparition tragique a ému beaucoup le monde commerçant de la rive droite, où M. B..... était honorablement connu.

LES AVENTURES D'UN DÉFUNT.

Il y a vraiment des défunts qui n'ont pas de chance. Don Basilio Cardenas en est un exemple frappant.

On l'enterre un matin; on prodigue la chaux, le plomb, le zinc; sans préjudice du *gras et maigre*; pallie et toile goudronnée. Puis on l'expédie à la Havane, selon son désir, pour qu'il y repose auprès des siens.

Après avoir roulé en carbillard jusqu'à l'église, en voiture vers le jusqu'à la gare, à bord du *Caracas*. Voilà le pauvre défunt à fond de cale, naviguant à l'abri du mal de mer, dans la soute aux bagages.

Pas si pour vingt-trois jours à être balloté, ce cher Cardenas. Quand donc serait-on enfin paisible dans un cimetière chaud de Cuba, à l'abri du cancrelat et des *tarantulas* voraces, dans une bonne caisse bien scellée, bercée par le chant plaintif du vent en naranade dans les branches du *pinus casuarina*?

Trois jours s'écoulent, et le mort, ragaillardi par la chaleur, se trotte mentalement les mains, lorsqu'un choc effroyable le fait tressaillir dans ce cher frère. Il sent le vaisseau qui descend, descend, descend et talonne sur des rochers. Le *Caracas* vient de sombrer dans le port de Santander. C'était le 18 août dernier.

"Patatras! se dit le défunt nomade, je n'aurai donc jamais un moment de tranquillité!"

Huit jours se passent; rien de nouveau. Le *Caracas* se balance au fond de l'eau avec des craquements peu rassurants. Huit jours s'écoulent encore, puis neuf, puis dix, puis onze. Les craquements redoublent; aurons sauveteur ne surgit.

"C'est fait de moi! Le *Caracas* va se briser sur quelque grande roche ou s'engloutir au fond de roche où j'attendrai le jugement dernier dans ma coque, enveloppé de madrépores, de zoophytes, de polypes, d'astéries désagréables. Tout ce qui pourrait dans la vie des morts!"

Le dix-neuvième jour on se met à l'ouvre pour alléger le navire et le sauver. Le vingt-deuxième, le défunt, au bout de palans, est disposé sur le quai de Santander, puis chargé, le vingt-et-unième, sur *la Belle Emilie*, qui conduit au Hâvre la cargaison avariée pour y être vendue à la criée.

"Pas de chance! se dit Don Basilio Cardenas. Revenez je jamais la Havane!"

Il y a gorge est remplacée par le bouchon dans un des entrepôts de la douane du Hâvre, compris dans un lot de salaisons, et adjugé le 30 à une forte maison de Paris.

"Quelle honte! se dit le mort humilié. Qui m'eût dit lorsque je parcourais mes plantations de Matanzas, de Santo-Spiritus, de Cienfuegos, accablé de deux mille esclaves, qu'un jour viendrait où je serais vendu aux en héros publiques, dans un lot de morue avariée! Que diable font mes héritiers? Ils ne comment ne m'ont-ils pas encore réclamé?"

Don Basilio a le temps de maudire ses dispositions testamentaires, du 30 septembre au 20 octobre, jour où, enfin, il arrive à Paris, après avoir eu dernier lieu roulé dans un camion de douane, dans un chariot, dans un train de marchandises, après avoir séjourné dans la boîte funéraire de Ratignolles pour être finalement enfoui au plus profond des caves du *Bazar de Terre-Cure*, magasin de conserves alimentaires, rue Oberkampf.

"Si je n'étais pas mort, ah! grand Dieu! quel tapage je ferais, se dit le défunt. Résigné à force de découragement et d'impuissance, il attend.

Ce n'est qu'au bout d'un mois, le 21 novembre, que M. Ragot, épicier, rue Rambuteau, venait prendre livraison du colis dont il s'était fait l'acquéreur.

"Ce doit être du nanan, se dit l'émule de M. Potin, si j'en juge par le soin avec lequel on a fait ces emballages. Il réservera cela aux Frères Provençaux.

A chaque coup de marteau, le mort essayait de crier:—"Entrez !..... "comprenez si le Messie frappé à sa porte.

Le plomb une fois entamé;

—"Diable!.... se dit M. Ragot, voilà qui ne sent pas bon. J'ai fait une mauvaise affaire. J'ai bien envie de remonder tout cela et d'en faire cadeau aux hôpitaux."

"C'était un gaillard qui ne tergiversait pas, que M. Ragot. Le 23 novembre, le mort entrait à l'Hôtel-Dieu. Le 24, les employés chargés de faire l'ouverture du colis et d'emmagasiner les largesses de l'épicier, toujours à la recherche, non comme amphytrion qu'épouvantés